

Police municipale

Sous l'autorité du Maire, les agents de la Police Municipale assurent le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique.

Ils sont chargés de diverses missions telles que :

- > Le respect de la réglementation et des arrêtés municipaux.
- > Le développement d'une relation de proximité avec la population.
- > La surveillance générale de la voie publique et la sécurisation des établissements scolaires.
- > La lutte contre les stationnements et comportements routiers dangereux.

- > Le respect du code de la route.
- > La fourrière animale et automobile.
- > L'enregistrement des chiens catégorisés.
- > La Police de l'urbanisme, des publicités et de l'environnement.
- > La surveillance des manifestations commémoratives et des festivités.
- > Participation aux opérations "tranquillité vacances".



Hôtel de ville

Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h